



Règlement RV3625 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Modification de l'article 22 « Stationnement interdit »

L'article 22 de ce règlement est modifié par l'addition après le paragraphe 756° des suivants :

- « 772° Interdire le stationnement sur la rue de Villemay, à partir de l'entrée charretière la plus au sud du 1303, sur une distance de 20 mètres vers le nord;
- 773° Interdire le stationnement sur la rue de Villemay, à partir de l'entrée charretière du 1300, sur une distance de 8 mètres vers le sud;
- 774° Interdire le stationnement sur la rue de Villemay, à partir de 18 mètres vers l'ouest de l'entrée charretière du 1241, sur une distance de 25 mètres vers l'ouest;
- 775° Interdire le stationnement sur la rue de Villemay, à partir de l'entrée charretière du 1252, sur une distance de 25 mètres vers l'est;
- 776° Interdire le stationnement en tout temps du côté nord et sud de la rue de Saint-Jean-Chrysostome, sur une longueur de 68 m vers l'est à partir de l'intersection de l'avenue Taniata, afin de dégager l'intersection et d'assurer que les manœuvres de giration s'effectuent de façon fluide et sécuritaire. »

2. Modification de l'article 23 « Stationnement limité »

- « 62° Interdire le stationnement du côté ouest de la rue Denis-Garon à partir de l'entrée charretière la plus au nord du lot 2 846 974 du cadastre du Québec, correspondant à l'immeuble sis au numéro civique 39, jusqu'à l'intersection de la rue Laval, du lundi au vendredi, de 7h00 à 17h00, du 1er septembre au 30 juin ;
- 63° Interdire le stationnement du côté pair et impair de la rue Laval, sur une distance de 20 mètres vers le nord-est, à partir de l'intersection Denis-Garon, du lundi au vendredi, de 7h00 à 17h00, du 1er septembre au 30 juin. »

Adopté le 25 août 2026

(signé Steven Blaney)

Steven Blaney, maire

(signé Marlyne Turgeon)

Marlyne Turgeon, greffière

(signé Jean Leblond)

Jean Leblond, président du conseil

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 31 AOÛT 2026